

2024/3

# REVUE DE DROIT COMPARÉ DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

REVUE SOUTENUE PAR L'INSTITUT DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DU CNRS

## SÉMINAIRE AU COLLÈGE DE FRANCE

### PERSPECTIVES AFRICAINES SUR LE STATUT DU TRAVAIL

**OUSMANE O. SIDIBÉ** - *Repenser le statut du travail. Une contribution africaine*, Ivry-sur-Seine/Dakar, Éditions de l'Atelier et Editions Jimsaan, 2023 (Préface Alain Supiot)

**ALAIN SUPIOT** - Apprendre de l'Afrique (en lisant Ousmane Sidibé)

**FRÉDÉRIC LAPEYRE** - De la nécessité d'un « autre regard » pour penser la formalisation en Afrique : Résonance de la pensée d'Ousmane Sidibé

**LINXIN HE** - Deux fleurs sur une même tige : Regards chinois sur le statut du travail

**PASCAL LOKIEC** - Regard sur le droit du travail en Afrique

**DANOUTA LIBERSKI-BAGNOUD** - Les vertus du décentrement épistémologique en droit du travail

**JEAN-PIERRE LE CROM** - Le travail coutumier en Afrique coloniale française. Une première approche

## DOSSIER THÉMATIQUE

### L'EMPLOI DES JEUNES EN AFRIQUE

Coordination par **NOURI MZID** et **MOHAMED BACHIR NIANG**

**NOURI MZID** et **MOHAMED BACHIR NIANG** - L'emploi des jeunes en Afrique : propos introductifs

**MEHDI LE PETIT-GUERIN** - La jeunesse africaine face à l'emploi : la promesse d'un meilleur lendemain ?

**CHISOM IHEKWABA** - L'impact de la discrimination de genre sur l'emploi des jeunes au Nigéria

**SANA SOUISSI** - Les mesures d'insertion professionnelle des jeunes en Tunisie : au carrefour de la désillusion

**HATEM KOTRANE** - L'emploi des jeunes en Tunisie : une douce utopie ?

**OUAFI LABBANI** - La politique d'emploi et d'insertion professionnelle des jeunes diplômés en Algérie : focus sur l'arrêté n°1275 « un diplôme/une startup »

**VIVIANE LAETITIA ABOMO** - La dynamique politique et économique de l'insertion professionnelle des jeunes sur le marché du travail au Cameroun

**HAOUSSETOU TRAORÉ** - Le droit face au défi de l'emploi des jeunes au Burkina Faso

**LAMIA NÉJI** - L'emploi des jeunes femmes en Tunisie à l'épreuve de la discrimination fondée sur le genre

**MOHAMED BACHIR NIANG** - Employabilité et entrepreneuriat : nouveaux paradigmes des universités contre le chômage des jeunes au Sénégal

**JONAS BAUSCH, SARA ELDER & DOROTHEA SCHMIDT-KLAU** - Un changement d'état d'esprit s'impose : comment les politiques pro-emploi peuvent faire la différence pour les jeunes en Afrique

## ACTUALITÉS JURIDIQUES INTERNATIONALES

AFRIQUES : ALGÉRIE / CÔTE D'IVOIRE / ISRAËL

AMÉRIQUES : ARGENTINE / BRÉSIL / CANADA / CHILI / COLOMBIE / ÉTATS-UNIS / MEXIQUE / URUGUAY

ASIE-OCÉANIE : JAPON

EUROPE : BELGIQUE / ESPAGNE / FÉDÉRATION DE RUSSIE / FRANCE / HONGRIE / IRLANDE / ITALIE / PAYS-BAS / ROUMANIE / ROYAUME-UNI/ SLOVÉNIE / SUISSE / TURQUIE

# REVUE DE DROIT COMPARÉ DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

## Membres du Conseil scientifique

N. Aliprantis (Grèce), G.-G. Balandi (Italie), U. Becker (Allemagne), U. Carabelli (Italie), J. Carby-Hall (Royaume-Uni), A. Cissé Niang (Sénégal), L. Compa (États-Unis), W. Däubler (Allemagne), P. Davies (Royaume-Uni), M. Dispersyn (Belgique), S. Gamonal C. (Chili), A. O. Goldin (Argentine), Z. Góral (Pologne), M. Iwamura (Japon), J.-C. Javillier (France), P. Koncar (Slovénie), M. Nasr-Eddine Koriche (Algérie), A.-M. Laflamme (Canada), R. Le Roux (Afrique du Sud), A. Lyon-Caen (France), A. Monteiro Fernandes (Portugal), A. Montoya Melgar (Espagne), A. Neal (Royaume-Uni), R. Owens (Australie), C. Papadimitriou (Grèce), P.-G. Pougoué (Cameroun), M. Rodríguez-Piñero (Espagne), J.-M. Servais (Belgique), A. Supiot (France), M. Sur (Turquie), G. Trudeau (Canada), C. Vargha (Bureau International du Travail), M. Weiss (Allemagne), A. Zheng (Chine).

## Directeur de la publication

Philippe Martin, COMPTRASEC (UMR CNRS 5114), Université de Bordeaux.

## Rédactrice en Chef

Isabelle Daugareilh, COMPTRASEC (UMR CNRS 5114), Université de Bordeaux.

## Rédacteur en Chef adjoint

Alexandre Charbonneau, COMPTRASEC (UMR CNRS 5114), Université de Bordeaux.

## Chargée d'édition

Marie-Cécile Clément, COMPTRASEC (UMR CNRS 5114), Université de Bordeaux.

## Mise en page

Corinne Blazquez, Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux (MSHBx /UAR 2004).

## Membres du Comité éditorial

Pablo Arellano Ortiz (Organisation Internationale du Travail - Université Pontifica de Valparaiso PUCV - Chili), Jérôme Porta (COMPTRASEC - Université de Bordeaux - France), Eri Kasagi (CNRS - Université de Tokyo - Japon), Risa L. Lieberwitz (Université de Cornell - États-Unis), Pascale Lorber (Université de Leicester - Royaume-Uni), Yuki Sekine (Université de Kobé - Japon), Achim Seifert (Université de la Sarre - Allemagne) et Ousmane O. Sidibé (Mali).

## Correspondants du réseau d'Actualités juridiques internationales

- **AFRIQUES** : D. Collier-Reed (Afrique du Sud), C. Boukli-Hacène et Z. Yacoub (Algérie), B. Millefort Quenum et G. Makoudote (Bénin), E. Tapsoba et H. Traoré (Burkina-Faso), V. Yenpelda (Cameroun), U. Seri (Côte d'Ivoire), C. Nyngione Mayaza (Gabon), S. Ondze (République du Congo - Congo Brazzaville), L. Lurie et E. Edo (Israël), M. B. Niang et M. Gaye (Sénégal), N. Mzid et K. Baklouti (Tunisie).
- **AMÉRIQUES** : D. Ledesma Iturbide et J. P. Mugnolo (Argentine), A. V. Moreira Gomes, S. Machado et J. Sarmiento Barra (Brésil), R.-C. Drouin, L. Lamarche et G. Trudeau (Canada), A. Ahumada Salvoest et S. Gamonal C. (Chili), K. Hartmann Cortes et V. Tobon Perilla (Colombie), R. L. Lieberwitz et R. Garcia (États-Unis), G. Mendizábal Bermúdez et E. López Pérez (Mexique), M. K. Garcia Landaburu et G. Boza Pró (Pérou), H. Fernández Brignoni et H. Barretto Ghione (Uruguay).
- **ASIE-OCÉANIE** : D. Tracey (Australie), A. Zheng (Chine), J. Park et I. Dahea Lee (Corée du Sud), S. Dake, M. Iwamura, E. Kasagi, H. Nagano, Y. Sekine et Y. Shibata (Japon).
- **EUROPE** : U. Becker et J. Brockmann (Allemagne), V. De Greef (Belgique), A. Mileva et Y. Genova (Bulgarie), C. Jacqueson (Danemark), F. Fernández Prol (Espagne), E. Serebryakova et A. Alexandrova (Fédération de Russie), P. Fleury, M. Labarthe, P. Vanpeene et M. Ribeyrol-Subrenat (France), C. Papadimitriou et A. Stergiou (Grèce), Z. Petrovics (Hongrie), C. Murphy et L. Ryan (Irlande), A. Mattei et S. Nadalet (Italie), B. Bubilaityte Martisiene et G. Tamašauskaitė (Lituanie), N. Gundt et S. Montebovi (Pays-Bas), A. Musiała (Pologne), T. Coelho Moreira et A. Monteiro Fernandes (Portugal), M. Stefko (République Tchèque), F. Rosioru (Roumanie), J. Carby-Hall et P. Lorber (Royaume-Uni), F. Bojić et L. Kovačević (Serbie), S. Bagari et B. Kresal (Slovénie), P. Ramsjö (Suède), J.-P. Dunand et A.-S. Dupont (Suisse), K. Dođan Yenisey et M. Sur (Turquie).

REVUE

2024/3

DE DROIT COMPARÉ  
DU TRAVAIL  
ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

REVUE SOUTENUE PAR L'INSTITUT DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DU CNRS

# International Association of Labour Law Journals - IALLJ

---

La **Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale** est membre de l'« *International Association of Labour Law Journals* », réseau d'échange de publications, d'idées, de développements juridiques et économiques.

## Les autres membres de l'association sont :

Análisis Laboral (Pérou)  
Arbeit und Recht (Allemagne)  
Australian Journal of Labor Law (Australie)  
Bulletin on Comparative Labour Relations (Belgique)  
Canadian Labour and Employment Law Journal (Canada)  
Comparative Labor Law & Policy Journal (États-Unis)  
Derecho de las Relaciones Laborales (Espagne)  
Diritto delle Relazioni Industriali (Italie)  
Diritti lavori mercati (Italie)  
E-journal of International and Comparative Labour Studies (Italie)  
Employees & Employers - Labour Law and Social Security Review : Delavci in delodajalci (Slovénie)  
Europäische Zeitschrift für Arbeitsrecht : EuZA (Allemagne)  
European Labour Law Journal (Belgique)  
Giornale di Diritto del lavoro e relazioni industriali (Italie)  
Industrial Law Journal (Royaume-Uni)  
Industrial Law Journal (Afrique du Sud)  
International Journal of Comparative Labour Law and Industrial Relations (Pays-Bas)  
International Labour Review (ILR)  
Japan Labor Review (Japon)  
Labour and Social Law (Biélorussie)  
Labour Society and Law (Israël)  
La Rivista Giuridica del Lavoro e della Previdenza Sociale - RGL (Italie)  
Lavoro e Diritto (Italie)  
Pécs Labor Law Review (Hongrie)  
Revista de Derecho Social (Espagne)  
Revue de Droit comparé du travail et de la sécurité sociale (France)  
Revue de Droit du Travail (France)  
Rivista giuridica del lavoro e della sicurezza sociale (Italie)  
Russian Yearbook of Labour Law (Russie)  
Temas Laborales (Espagne)  
Zeitschrift für ausländisches und internationales Arbeits- und Sozialrecht (Allemagne)

## SÉMINAIRE AU COLLÈGE DE FRANCE

### PERSPECTIVES AFRICAINES SUR LE STATUT DU TRAVAIL

(Conférence organisée en partenariat avec l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Association française de droit du travail, autour de l'ouvrage d'Ousmane O. Sidibé, *Repenser le statut du travail. Une contribution africaine*, Éditions de l'Atelier et Editions Jimsaan, août 2023. Collège de France, 18 octobre 2023, amphithéâtre Guillaume Budé, sous l'égide de la chaire Droit international des institutions de la Professeur Samantha Besson)

- p. 8 OUSMANE O. SIDIBÉ**  
*Repenser le statut du travail. Une contribution africaine*, Ivry-sur-Seine/Dakar, Éditions de l'Atelier et Editions Jimsaan, 2023 (Préface Alain Supiot)
- p. 16 ALAIN SUPIOT**  
Apprendre de l'Afrique (en lisant Ousmane Sidibé)
- p. 22 FRÉDÉRIC LAPEYRE**  
De la nécessité d'un « autre regard » pour penser la formalisation en Afrique : Résonance de la pensée d'Ousmane Sidibé
- p. 40 LINXIN HE**  
Deux fleurs sur une même tige : Regards chinois sur le statut du travail
- p. 50 PASCAL LOKIEC**  
Regard sur le droit du travail en Afrique
- p. 56 DANOUTA LIBERSKI-BAGNOUD**  
Les vertus du décentrement épistémologique en droit du travail
- p. 64 JEAN-PIERRE LE CROM**  
Le travail coutumier en Afrique coloniale française. Une première approche

## DOSSIER THÉMATIQUE

### L'EMPLOI DES JEUNES EN AFRIQUE

COORDINATION PAR NOURI MZID ET MOHAMED BACHIR NIANG

- p. 80 NOURI MZID & MOHAMED BACHIR NIANG**  
L'emploi des jeunes en Afrique : propos introductifs
- p. 84 MEHDI LE PETIT-GUERIN**  
La jeunesse africaine face à l'emploi : la promesse d'un meilleur lendemain ?
- p. 102 CHISOM IHEKWABA**  
L'impact de la discrimination de genre sur l'emploi des jeunes au Nigéria
- p. 118 SANA SOUISSI**  
Les mesures d'insertion professionnelle des jeunes en Tunisie : au carrefour de la désillusion
- p. 134 HATEM KOTRANE**  
L'emploi des jeunes en Tunisie : une douce utopie ?
- p. 148 OUFA LABBANI**  
La politique d'emploi et d'insertion professionnelle des jeunes diplômés en Algérie : focus sur l'arrêté n°1275 « un diplôme/une startup »
- p. 164 VIVIANE LAETITIA ABOMO**  
La dynamique politique et économique de l'insertion professionnelle des jeunes sur le marché du travail au Cameroun
- p. 178 HAOUSSETOU TRAORÉ**  
Le droit face au défi de l'emploi des jeunes au Burkina Faso
- p. 192 LAMIA NÉJI**  
L'emploi des jeunes femmes en Tunisie à l'épreuve de la discrimination fondée sur le genre
- p. 208 MOHAMED BACHIR NIANG**  
Employabilité et entrepreneuriat : nouveaux paradigmes des universités contre le chômage des jeunes au Sénégal
- p. 224 JONAS BAUSCH, SARA ELDER & DOROTHEA SCHMIDT-KLAU**  
Un changement d'état d'esprit s'impose : comment les politiques pro-emploi peuvent faire la différence pour les jeunes en Afrique

## ACTUALITÉS JURIDIQUES INTERNATIONALES

### AFRIQUES

- p. 242 **ALGÉRIE** - CHAKIB BOUKLI HACÈNE
- p. 248 **CÔTE D'IVOIRE** - BI NEATIEN URBAIN VICTORIEN SERI
- p. 252 **ISRAËL** - LILACH LURIE

### AMÉRIQUES

- p. 256 **ARGENTINE** - JUAN PABLO MUGNOLO
- p. 258 **BRÉSIL** - SIDNEI MACHADO
- p. 262 **CANADA** - SÉBASTIEN PARENT & GILLES TRUDEAU
- p. 268 **CHILI** - SERGIO GAMONAL C.
- p. 272 **COLOMBIE** - KEVIN HARTMANN CORTES
- p. 278 **ÉTATS-UNIS** - RISA L. LIEBERWITZ
- p. 282 **MEXIQUE** - GABRIELA MENDIZÁBAL BERMÚDEZ
- p. 288 **URUGUAY** - VIRGINIA PERCIBALLI DE LUCA

### ASIE-OCÉANIE

- p. 292 **JAPON** - YOJIRO SHIBATA

### EUROPE

- p. 298 **BELGIQUE** - AMAURY MECHELYNCK
- p. 304 **ESPAGNE** - FRANCISCA FERNÁNDEZ PROL
- p. 308 **FÉDÉRATION DE RUSSIE** - ANNA ALEKSANDROVA
- p. 312 **FRANCE** - TANGUY TREVIDIC
- p. 316 **HONGRIE** - ZOLTÁN PETROVICS
- p. 322 **IRLANDE** - CAROLINE MURPHY & LORRAINE RYAN
- p. 328 **ITALIE** - ALBERTO MATTEI
- p. 332 **PAYS-BAS** - SASKIA MONTEBOVI
- p. 338 **ROUMANIE** - FELICIA ROSIORU
- p. 344 **ROYAUME-UNI** - JO CARBY-HALL
- p. 350 **SLOVÉNIE** - SARA BAGARI
- p. 354 **SUISSE** - ANNE-SYLVIE DUPONT
- p. 360 **TURQUIE** - MELDA SUR

**SÉMINAIRE AU COLLÈGE  
DE FRANCE**

**PERSPECTIVES AFRICAINES  
SUR LE STATUT DU TRAVAIL**





# APPRENDRE DE L'AFRIQUE (EN LISANT OUSMANE SIDIBÉ)\*



## ABSTRACT

In his book *Repenser le statut du travail. Une contribution africaine*, Professor Ousmane O. Sidibé calls for a rethink of the labour's legal framework in the light of the societies in which it is embedded. Without idealising the normative systems inherited from tradition, he shows "informal work", empirical knowledge and traditional solidarity in a different light from that of a Western model that has long reduced them to archaism. By inviting us to gain a better understanding of the specific features of African legal culture, he opens the way to a status for effective work, towards greater social justice.

**KEYWORDS:** *Globalisation, Mondialisation, Africa, Legal Culture, Legal Framework for Labour.*

## RÉSUMÉ

Dans son livre *Repenser le statut du travail. Une contribution africaine*, le professeur Ousmane O. Sidibé appelle à repenser le statut du travail à l'aune des sociétés dans lesquelles il s'inscrit. Sans idéaliser les systèmes normatifs hérités de la tradition, il donne à voir le « travail informel », les savoirs empiriques ou encore les solidarités traditionnelles, autrement que par le prisme d'un modèle occidental qui les a longtemps réduits à l'archaïsme. En invitant à mieux comprendre les spécificités de la culture juridique africaine, il ouvre la voie à un statut du travail effectif, vers plus de justice sociale.

**MOTS-CLÉS:** *Globalisation, mondialisation, Afrique, culture juridique, statut du travail.*

---

\* Ce texte reprend pour l'essentiel celui de la préface rédigée pour le livre d'Ousmane O. Sidibé, *Repenser le statut du travail. Une contribution africaine*, Ivry-sur-Seine/Dakar, Éditions de l'Atelier et Editions Jimsaan, 2023, 254 p. Je remercie Gaëlle Bidan, Directrice des éditions de l'Atelier, d'avoir bien voulu autoriser sa reproduction dans le cadre du dossier ici publié par la *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*.

La globalisation marchande se heurte au fait, observé déjà par Montesquieu, que « Les lois doivent être tellement propres au peuple pour lequel elles sont faites, que c'est un très grand hasard si celles d'une nation peuvent convenir à une autre »<sup>1</sup>. Ce fait procède de la diversité géographique, historique, linguistique religieuse et culturelle des sociétés humaines. Il conduisit, au sortir de la première guerre mondiale, le grand ethnologue Marcel Mauss à distinguer *cosmopolitisme* et *internationalisme*<sup>2</sup>. Le cosmopolitisme - qu'aujourd'hui nous nommerions plutôt le *globalisme*<sup>3</sup> - est selon Mauss « l'aboutissement de l'individualisme pur, religieux et chrétien, ou métaphysique ». Il s'agit selon lui « d'une théorie éthérée de l'homme monade partout identique, agent d'une morale ne concevant d'autre patrie que l'humanité, d'autres lois que les naturelles »<sup>4</sup>. Selon Mauss, cette théorie éthérée pousse à « détruire les nations ». Son dernier avatar historique est la foi néolibérale en une justice spontanée du marché qui a dominé le monde ces quarante dernières années. Ne correspondant à aucune réalité sociale, cette foi de facture religieuse ne peut qu'attiser les repliements ou les fureurs identitaires qu'elle prétend faire disparaître. Pour le dire avec les mots que Jaurès appliquait au capitalisme, le globalisme « porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage ». L'internationalisme, au contraire est défini par Mauss comme « l'ensemble des idées, sentiments et règles et groupements collectifs qui ont pour but de concevoir et diriger les rapports entre les nations et entre les sociétés »<sup>5</sup>. Lui aussi combat les fureurs identitaires, mais en partant de la réalité des nations et de leur « interdépendance croissante ».

La voie étroite ainsi tracée par Mauss est aussi celle qu'un autre grand ethnologue - Amadou Hampâté Bâ - a recommandé d'emprunter, plus d'un demi-siècle plus tard, après l'expérience de la seconde guerre mondiale et de la décolonisation.

Dans une lettre ouverte écrite en 1985, il interpellait en ces termes la jeunesse de son temps : « Jeunes gens, derniers nés du vingtième siècle, vous vivez à une époque à la fois effrayante par les menaces qu'elle fait peser sur l'humanité et passionnante par les possibilités qu'elle ouvre dans le domaine des connaissances et de la communication entre les hommes. La génération du vingt et unième siècle connaîtra une fantastique rencontre des races et d'idées. Selon la façon dont elle assimilera ce phénomène, elle assurera sa survie ou provoquera sa destruction par des conflits meurtriers. Dans ce monde moderne, personne ne peut plus se réfugier dans sa tour d'ivoire. Tous les États, qu'ils soient forts ou faibles, riches ou pauvres, sont désormais interdépendants... »<sup>6</sup>.

1 Montesquieu, *Esprit des lois*, I-3, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard/La Pléiade, t. 2, 1966, p. 237.

2 M. Mauss, « La nation et l'internationalisme », communication en français au colloque « The Problem of Nationality », *Proceedings of the Aristotelien Society*, vol. 20, 1920. Repris in *Œuvres*, vol. 3, *Cohésion sociale et divisions de la sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1969, p. 629.

3 Q. Slobodian, *Globalists: The End of Empire and the Birth of Neoliberalism*, Harvard Univ. Press, 2018, 400 p.

4 M. Mauss, « La nation et l'internationalisme », *op. cit.*

5 *Ibid.*

6 A. Hampâté Ba, *Lettre ouverte à la jeunesse*, publiée à l'occasion du « Dialogue des générations » organisé par l'ACCT (Agence de Coopération Culturelle et Technique) pour l'année « 1985, Année internationale de la Jeunesse », disponible en ligne.

Pour Hampâté Bâ, comme pour Mauss avant lui, ce n'est pas une « théorie éthérée de l'homme monade partout identique » qui permettra de penser et organiser cette interdépendance, mais bien au contraire ce qu'il appelle « un nouvel état d'esprit, davantage orienté vers la complémentarité et la solidarité, tant individuelle qu'internationale », sans lesquelles il ne saurait y avoir ni paix ni développement. C'est cet état d'esprit qu'il faudrait cultiver pour surmonter les douloureuses blessures héritées du passé et les effrayantes menaces sociales et écologiques qui pèsent sur l'avenir de l'humanité en ce XXI<sup>e</sup> siècle. C'est lui qui anime le livre d'Ousmane Oumarou Sidibé, comme il a animé toute sa vie consacrée au service du bien commun, en tant qu'universitaire, ministre, haut-fonctionnaire ou président de la Commission « Vérité justice et réconciliation » dont s'est doté le Mali en 2015. Cet esprit de respect mutuel et de solidarité a fait largement défaut aux efforts déployés à l'issue des deux guerres mondiales pour établir une paix durable entre les nations. Il est vrai que ces efforts furent le fait des pays occidentaux, habitués depuis des siècles à exercer une hégémonie économique et culturelle sur « le reste » du monde (« reste » qui représente plus de 80% des habitants de la planète !). Les organisations internationales, créées après-guerre pour mettre en œuvre les droits économiques, sociaux et culturels, telles l'OIT, l'OMS, l'Unesco ou la FAO, demeurent un héritage précieux. Mais elles sont encore trop marquées par un universalisme en surplomb, qui prête une généralité qu'elles n'ont pas à des catégories de pensée qui sont le fruit de l'histoire de l'Occident. Nous manquons d'un universalisme en creuset, nourri de l'étude et du dialogue des expériences, des cultures et des conditions d'existence de ce « reste du monde ».

À cela s'ajoute, depuis la conversion des régimes communistes au capitalisme, la domination écrasante de la forme américaine de l'impérialisme. Comme l'a montré récemment le philosophe japonais Osamu Nishitani, « l'Amérique » s'est constituée comme un « espace-système » de la liberté fondée sur la propriété individuelle<sup>7</sup>. A la différence du colonialisme de type européen qui visait à se partager le monde<sup>8</sup>, cet « impérialisme de la liberté » ne reconnaît aucune limite à sa « destinée manifeste », ni matérielle ni territoriale. Il a donc vocation à s'étendre à l'échelle du globe et même au-delà si l'on en juge à la privatisation de l'espace entreprise par quelques milliardaires américains, dont Elon Musk et sa firme « Space X » ! Les organisations internationales qui furent chargées à la fin du XX<sup>e</sup> siècle de généraliser cet « espace-système » de la liberté fondée sur la propriété individuelle ne se représentent pas le monde comme un pavage d'États souverains appelés à coopérer, mais comme un ordre concurrentiel global. L'implosion du système soviétique ayant été interprétée comme la « fin de l'histoire », l'OMC, le FMI ou la Banque mondiale sont devenus les agents de cette « globalisation », c'est-à-dire de l'instauration d'un Marché total, où la justice est censée procéder spontanément de la mise en compétition de tous les individus armés des mêmes droits et libertés économiques, fondés sur la propriété et la liberté contractuelle.

Aujourd'hui, il faut être aveugle ou de bien mauvaise foi pour ne pas voir que ce processus de globalisation touche sa limite catastrophique, avec son cortège de guerres, de pandémies, d'insécurité économique et alimentaire, de migrations forcées et - *last but not least* - de destruction des milieux physiques et biologiques nécessaires à la vie

7 Voir O. Nishitani, *L'impérialisme de la liberté. Un autre regard sur l'Amérique*, Paris, Seuil, 2022, coll. « Poids et mesures du monde » (trad. du japonais par A. Defrance), 336 p.

8 Voir H. Wesseling, *Le partage de l'Afrique (1880-1914)*, Paris, Gallimard, 2002, coll. Folio (trad. du néerlandais par P. Grilli).

humaine<sup>9</sup>. Le modèle de développement qu'il promeut est en faillite, et il est temps de le repenser à la lumière des savoirs et des cultures qu'il a disqualifiés ou écrasés<sup>10</sup>. Telle est le cas notamment des cultures traditionnelles d'Afrique subsaharienne, selon lesquelles l'Homme n'est pas le propriétaire de la Terre mais son gérant, responsable des équilibres naturels menacés par « la légèreté avec laquelle les hommes de notre temps épuisent les richesses de la planète. »<sup>11</sup>. Il ne s'agit pas de trouver dans ces cultures des « ressources » appropriables et exploitables à grande échelle, mais d'établir un nouvel ordre du monde rendu solidaire par le respect des différences et l'enrichissement mutuel des expériences et des connaissances. À l'heure où l'OIT vient de se doter, pour la première fois dans son histoire centenaire, d'un Directeur général issu d'Afrique, il est permis d'espérer qu'elle renouvelle sa mission normative en s'engageant dans cette voie.

Cette voie serait celle d'une véritable *mondialisation*, échappant aussi bien aux impasses de la globalisation qu'à celles des repliements identitaires. C'est celle que trace Ousmane Sidibé dans son livre s'agissant du statut du travail et de la protection sociale<sup>12</sup>. Livre profond et érudit, qui montre dans une langue limpide et accessible à tous comment il est possible de se déprendre de la prétention à l'universalité des catégories normatives véhiculées par les sciences sociales, pour penser et agir au plus près des réalités et des expériences du travail. Ces catégories normatives sont celles forgées dans les pays industriels pour le travail salarié au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Sans surprise, elles ont mobilisé les concepts de liberté contractuelle et de propriété pour établir juridiquement la fiction d'un travail-marchandise ; fiction que la science économique a ensuite pris pour une réalité en élaborant la théorie du « marché du travail ». Dans les pays industriels, le droit du travail, la sécurité sociale et les services publics ont rendu cette fiction soutenable en assurant le temps long de la vie humaine face au temps court de ce marché. Tout ce qui ne répond pas à cette définition normée du travail se trouve renvoyé à ce qu'on appelle le « travail informel », sorte de vide-poche conceptuel qui, à l'instar du « reste » du monde, recouvre en réalité le sort de la grande majorité des travailleurs dans de nombreux continents, dont l'Afrique, mais aussi l'Inde ou l'Amérique latine<sup>13</sup>.

Le credo d'un développement sur le modèle occidental a pendant longtemps conduit à penser que ce secteur « informel » était en effet un « reste » des temps préindustriels, appelé à se résorber progressivement dans le secteur formel, régi par des règles inspirées ou copiées de ce modèle. Ousmane Sidibé montre que non seulement cette prophétie ne s'est pas réalisée, mais qu'elle nous rend aveugle au patrimoine normatif qui permet encore à ce secteur d'assurer la vie d'une large majorité des travailleurs des pays concernés. Car ce secteur abrite en réalité de multiples « formes » institutionnelles, riches de savoirs, de mécanismes de solidarité, d'interdits et de rituels, qui sont ancrés dans l'histoire longue, les mœurs des habitants et leur connaissance des milieux naturels. Ils leur procurent le

9 Sur l'impact négatif du « consensus de Washington » sur le continent africain, voir C. Lopes, *L'Afrique est l'avenir du monde. Repenser le développement*, Paris, Seuil, 2021 (trad. de l'anglais par C. Le Roy), 256 p.

10 D. Pestre, *À contre science. Politiques et savoirs des sociétés contemporaines*, Paris, Seuil, coll. « Couleur des idées », 2013, 250 p.

11 A. Hampâté Bâ, *Lettre à la jeunesse*, op. cit. ; voir aussi D. Liberski-Bagnoud, *La Souveraineté de la Terre. Une leçon africaine sur l'habiter*, Paris, Seuil, coll. « Poids et mesures du monde », 2023, 464 p.

12 O. Sidibé, *Repenser le statut du travail. Une contribution africaine*, op. cit.

13 P. A. Gravata Nicoli et S. Routh, « Travail informel en Inde et au Brésil : du concept à une approche juridique complexe », in P. Musso et A. Supiot (dir.), *Qu'est-ce qu'un régime de travail réellement humain*, Paris, Hermann, 2018, Actes du Colloque de Cerisy, p. 357.

minimum de sécurité physique et économique, que l'État et son secteur « formel » sont impuissants à leur assurer. Sur certains points, ces normes du travail paraîtront au lecteur français étonnamment « modernes » ...

C'est le cas par exemple des mécanismes de conciliation de la vie au travail et hors-travail : le droit de s'absenter pour remplir ses obligations sociales à l'égard de sa famille et de ses proches va de soi dans ces systèmes normatifs alors qu'il n'est timidement apparu que très récemment dans le droit du travail français, sous la forme de congés spéciaux (congé parental, pour évènement familial ou pour proche-aidant)<sup>14</sup>. On pourrait citer aussi les tontines<sup>15</sup>, qui mobilisent la solidarité non seulement face à des risques, à l'instar de la sécurité sociale, mais aussi pour l'exercice de certaines libertés et donnent ainsi forme à l'idée encore balbutiante en Europe de « droits de tirages spéciaux »<sup>16</sup>. S'agissant du travail de la terre, la connaissance par les paysans de la nature particulière des sols, de la faune et de la flore, aurait permis - si on en avait tenu compte - d'éviter les désastres causés par l'exportation du modèle de l'agriculture industrielle<sup>17</sup>. Concernant enfin la question politiquement brûlante des migrations, le lecteur français trouvera dans ce livre matière à réfléchir en prenant connaissance des conditions économiques et écologiques qui les provoquent et des mécanismes de solidarité qui les sous-tendent<sup>18</sup>. Simone Weil - la philosophe - observait en 1943 que « les Blancs transportent le dépeuplement des campagnes partout où ils vont. La maladie a gagné même l'Afrique noire, qui pourtant était sans doute depuis des milliers d'années un continent fait de villages. Ces gens-là au moins, quand on ne venait pas les massacrer, les torturer ou les réduire en esclavage, savaient vivre heureux sur leur terre. Notre contact est en train de leur faire perdre cette capacité. Cela pourrait faire douter si même les Noirs d'Afrique, n'avaient pas somme toute plus à nous apprendre qu'à apprendre de nous. Nos bienfaits envers eux ressemblent à celui du financier envers le savetier. Rien au monde ne compense la perte de la joie au travail »<sup>19</sup>. La lecture du livre d'Ousmane Sidibé confirme la justesse de ce diagnostic, en même temps qu'il participe de ce processus d'apprentissage mutuel auquel appelait Simone Weil. La difficulté est qu'aujourd'hui encore, bien peu d'Européens ou Américains admettraient qu'ils ont beaucoup à apprendre de l'Afrique.

On peut en donner pour exemple la façon dont la question du travail des enfants est abordée dans les Objectifs de développement durable adoptés par les Nations-Unies dans leur Agenda 2030. L'objectif 8.2 visant à « mettre fin au travail des enfants sous toutes ses

14 P. Lokiec, *Droit du travail*, Paris, PUF, coll. Thémis, 2<sup>e</sup> éd. 2022, n°462 et suiv.

15 J. Nguebou Toukam et M. Fabre-Magnan, « La tontine : une leçon africaine de solidarité », in Y. Le Gall et P.-A. Legal, *Du droit du travail aux droits de l'humanité, Études offertes à Philippe-Jean Hesse*, Presses Univ. Rennes, 2003, p. 299 ; D. Liberski-Bagnoud, « Les formes africaines de la solidarité », in A. Supiot (dir.), *La solidarité. Enquête sur un principe juridique*, Paris, Odile Jacob, 2015, p. 167 ; M. Mohamed Salah, « La solidarité dans le monde africain (Aspects juridiques) », in A. Supiot (dir.), *La solidarité. Enquête sur un principe juridique, op. cit.*, p. 281.

16 Voir *Au-delà de l'emploi. Transformations du travail et devenir du droit du travail en Europe*, Rapport pour la Commission Européenne (1999), Paris, Flammarion, 2<sup>e</sup> éd. 2016, p. 76.

17 D. Pestre, *À contre science. Politiques et savoirs des sociétés contemporaines, op. cit.*, p. 63 ; C. Pessis, *Défendre la terre. Scientifiques critiques et mobilisations environnementales des années 1940 aux années 1970*, Thèse, EHESS, 2019, p. 79.

18 Voir déjà sur ce sujet F. Sarr, « Les migrations vues d'Afrique », in A. Supiot (dir.), *Le travail au XXI<sup>e</sup> siècle. Livre du centenaire de l'Organisation Internationale du Travail*, Paris, Éditions de l'atelier, 2019, p. 325.

19 Simone Weil, *L'enracinement. Prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain*, [1943] Paris, Gallimard/Quarto, 1999, p. 1076.

formes » assimile étourdiment le travail au travail dans la sphère marchande. On ne voit pas bien en effet comment on pourrait, sans faire travailler les enfants à l'école, atteindre l'objectif 4 visant à « faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire ». L'un des problèmes majeurs posé à l'éducation des mineurs dans de nombreux pays - à commencer par de nombreux pays du « nord » - est aujourd'hui bien au contraire leur exclusion de toute expérience du travail, dont on sait pourtant le rôle majeur dans la formation et l'éducation de tout être humain. De ce point de vue, on ne peut que regretter qu'aucune attention n'ait été portée par les rédacteurs de cet objectif aux dispositions de l'article 15-1 de la Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1990), selon lesquelles « L'enfant est protégé de toute forme d'exploitation économique et de l'exercice d'un travail qui comporte probablement des dangers ou qui risque de perturber l'éducation de l'enfant ou de compromettre sa santé ou son développement physique, mental, spirituel, moral et social »<sup>20</sup>. Comme Ousmane Sidibé l'a montré par ailleurs, faire de l'augmentation du taux de scolarité l'un des « indicateurs-objectifs » du développement a conduit à des effets désastreux dans des pays auxquels on enjoint par ailleurs de réduire le nombre des enseignants au nom de la maîtrise de la dépense publique<sup>21</sup>.

Ousmane Sidibé n'idéalise pas pour autant les systèmes normatifs hérités de la tradition et ne prétend pas en faire la base exclusive d'un nouvel état social dans les pays qu'il étudie. Au contraire il en décrit les limites ou les dévoiements, s'agissant par exemple de l'éducation des enfants sahéliens aujourd'hui exploités par certains maîtres coraniques. Mais il n'ignore pas non plus les atouts de ces systèmes et la nécessité d'en tenir le plus grand compte. C'est la raison même de la diversité des modèles sociaux tout autour du monde : pour être effectif et durable, un statut du travail et de la protection sociale doit plonger ses racines dans la culture des populations qu'il régit. Or pour en tenir compte il faut d'abord les connaître et les comprendre. C'est l'apport inestimable du livre d'Ousmane Sidibé que de nous engager dans cette voie, qui est aussi celle de la justice sociale.

20 Voir A. Cissé-Niang, « L'interdiction du travail des enfants vue d'Afrique », *Semaine Sociale Lamy*, octobre 2002, Supplément 1095, p. 9 ; G. Spittler, « Le travail des enfants en Afrique : faut-il l'abolir, le tolérer ou l'encourager ? », in A. Supiot (dir.), *Le travail au XXI<sup>e</sup> siècle. Livre du centenaire de l'Organisation Internationale du Travail*, op. cit., p. 337.

21 Ousmane O. Sidibé, *Les indicateurs de performance améliorent-ils l'efficacité de l'aide au développement ?*, Institut d'Études Avancées de Nantes, 2009 : [https://www.iea-nantes.fr/fr/actualites/les-indicateurs-de-performance-ameliorent-ils-l-efficacite-de-l-aide-au-developpement\\_69](https://www.iea-nantes.fr/fr/actualites/les-indicateurs-de-performance-ameliorent-ils-l-efficacite-de-l-aide-au-developpement_69)  
Voir plus généralement sur ce sujet F. Sarr, *Afrotopia*, Paris, Éd. Philippe Rey, 2016, 192 p.

### ALAIN SUPIOT

Professeur émérite au Collège de France

Thèmes de recherche : Droit social, théorie du droit.

#### Publications :

~ A. Supiot, *La Justice au travail. Quelques leçons de l'histoire*, Paris, Seuil, 2022, coll. Libelle, 67 p.

~ A. Supiot, « Globalisation or "Mondialisation"? Taking Social Models Seriously », in B. Langille et A. Trebilcock (ed.), *Social Justice and the World of Work: Possible Global Futures - Essays in honour of Francis Maupain*, Oxford, Hart, 2023, p. 13.



Les manuscrits soumis pour publication dans la *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale* doivent être adressés par courrier électronique ou par voie postale avant le **1<sup>er</sup> février** de chaque année (pour les **Études**, la **Jurisprudence Sociale Comparée**, et la **Jurisprudence Sociale Internationale**) et avant le **1<sup>er</sup> juin** de chaque année pour le **Dossier Thématique**. Concernant les contributions à la rubrique **Actualités Juridiques Internationales**, elles doivent être adressées avant le **1<sup>er</sup> février** (pour le premier numéro) et avant le **1<sup>er</sup> septembre** (pour le troisième numéro).

Les opinions émises dans les articles n'engagent que leurs auteurs. Lorsqu'une traduction est effectuée en langue française, elle l'est sous la responsabilité du Rédacteur en chef et des membres du Comité éditorial.

Tout manuscrit est soumis, sans indication du nom de l'auteur, à deux lecteurs pour évaluation et avis de publication.

Une publication ultérieure dans une autre revue supposerait l'autorisation expresse de la Direction de la revue.



## CONTACT

### COMPTRASEC - UMR 5114

Université de Bordeaux

16, avenue Léon Duguit - CS 50057 - 33608 PESSAC cedex FRANCE

Tél : 33(0)5 56 84 54 74

[revue.comptrasec@u-bordeaux.fr](mailto:revue.comptrasec@u-bordeaux.fr)

<http://comptrasec.u-bordeaux.fr/revue-de-droit-compare-du-travail-et-de-la-securite-sociale>

# RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

## ENVOI ET SÉLECTION DES MANUSCRITS

### REMISE DES MANUSCRITS

Les propositions doivent être envoyées par courriel : [revue.comptrasec@u-bordeaux.fr](mailto:revue.comptrasec@u-bordeaux.fr)

L'article doit être soumis de préférence en Français. L'Anglais et l'Espagnol sont également admis.

**Les textes devront comporter (notes de bas de pages et espaces compris) :**

- **40 000 caractères maximum** - pour les « Études » (n°1) et « Dossier Thématique » (n°3) ;
- **25 000 caractères** - pour la « Jurisprudence Sociale Comparée » et la « Jurisprudence Sociale Internationale » (n°2) ;
- **15 000 caractères** - pour les « Actualités Juridiques Internationales » (n°1 et n°3), « Actualités des organisations internationales » (n°2) et « Chroniques bibliographiques » (n°2).

**Tous les manuscrits doivent :**

- avoir un titre ;
- préciser le rattachement institutionnel de l'auteur, ses adresses postale et électronique.

**Tous les manuscrits (sauf les actualités et chroniques bibliographiques) doivent également être accompagnés des éléments suivants :**

- Un résumé d'environ 500 caractères en français et en anglais, ainsi que des mots-clés dans chaque langue (environ 5) permettant d'identifier le contenu de l'article.
- Les champs de recherche de l'auteur.
- Deux références bibliographiques de l'auteur (au choix).
- Les Actualités Juridiques Internationales doivent impérativement se concentrer sur un unique sujet, constituée d'une vingtaine de chroniques nationales et institutionnelles.

### POLITIQUE D'ÉVALUATION : ÉVALUATION EN DOUBLE AVEUGLE

Les textes soumis à la Revue font l'objet d'une double évaluation aveugle menée par des experts indépendants.

- Dans un premier temps, les propositions d'articles sont évaluées par le Comité éditorial qui juge de la recevabilité du manuscrit.
- En cas d'acceptation, le manuscrit est soumis à l'évaluation de deux évaluateurs externes.
- Lors du retour d'évaluation, des recommandations de modifications, mineures ou majeures, peuvent être formulées à l'auteur.
- **Toutes les demandes de modifications majeures impliquent une deuxième ronde d'évaluation par les pairs.**
- Sur la base des évaluations, le Comité éditorial de la Revue prend la décision de publier ou non les manuscrits soumis.

Les opinions émises dans les articles n'engagent que leurs auteurs.

Lorsqu'une traduction est effectuée en langue française, elle l'est sous la responsabilité du Rédacteur en Chef et des membres du Comité éditorial, et soumise à la validation de l'auteur.



# LISTE DES ABRÉVIATIONS

(ÉDITEURS, REVUES, OUVRAGES)

AuR = Arbeit und Recht (Germany)  
AJLL = Australian Journal of Labour Law (Australia)  
AJP/PJA = Aktuelle juristische Praxis - Pratique juridique Actuelle (Suisse)  
BCLR = Bulletin of Comparative Labour Relations (Belgium)  
CLELJ = Canadian Labour & Employment Law Journal (Canada)  
CLLPJ = Comparative Labor Law & Policy Journal (United States)  
DRL = Derecho de las Relaciones Laborales (Spain)  
DLM = Diritti Lavori Mercati (Italy)  
E&E = Employees & Employers: Labour Law & Social Security Review (Slovenia)  
EuZA = Europäische Zeitschrift für Arbeitsrecht (Germany)  
ELLJ = European Labour Law Journal (Belgium)  
DLRI = Giornale di Diritto del Lavoro e delle Relazioni Industriali (Italy)  
ILJ = Industrial Law Journal (UK)  
IJCLLIR = Giornale di Diritto del Lavoro e delle Relazioni Industriali (Italy)  
ILR = International Labour Review (ILO)  
JLR = Japan Labor Review (Japan)  
JCP = Juris-Classeur Périodique (France)  
LD = Lavoro e Diritto (Italy)  
RIT = Revue Internationale de Travail  
PMJK = Pécsi Munkajogi Közlemények (Pecs Labour Law Journal) (Hungary)  
RL = Relaciones Laborales (Spain)  
RDS = Revista de Derecho Social (Spain)  
RDCTSS = Revue de Droit Comparé du Travail et de la Sécurité Sociale (France)  
RDT = Revue de Droit du Travail (France)  
RGL = Rivista Giuridica del Lavoro e della Previdenza Sociale (Italy)  
TL = Temas Laborales (Spain)  
ZIAS = Zeitschrift für ausländisches und Internationales Arbeits und Sozialrecht (Germany)

# ABONNEMENTS ET TARIFS

## SUBSCRIPTIONS AND RATES

## SUSCRIPCIONES Y PRECIOS

### TARIFS 2024

REVUE DE DROIT COMPARÉ  
DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

(PAPIER) ISSN 2117-4350  
(E-JOURNAL) ISSN 2262-9815

COMPTRASEC

UMR 5114

REVUE DU COMPTRASEC  
UNIVERSITÉ DE BORDEAUX  
Avenue Léon Duguit - 33608 PESSAC cedex  
FRANCE

PAR AN

3 NUMÉROS PAPIERS (FRANÇAIS)  
1 NUMÉRO ÉLECTRONIQUE (ANGLAIS)

Email : [revue.comptrasec@u-bordeaux.fr](mailto:revue.comptrasec@u-bordeaux.fr)

		Prix/Price/Precio
Abonnement Annuel Annual Subscription Suscripción anual	<b>Revue papier</b> / Print Journal / Revista Impresa (3 numéros en français / 3 issues in french / 3 números en francés)	105 €
	<b>Revue électronique</b> / E-journal/ Revista Electrónica (1 numéro en anglais / 1 issue in english / 1 número en inglés)	70 €
	<b>Pack Revues papier et électronique</b> / Printed copies & E-journal / Revistas impresa y electrónica (3 numéros en français & 1 numéro en anglais / 3 issues in french & 1 in english / 3 números en francés & 1 en inglés)	145 €
Prix à l'unité Unit Price Precio unitario	<b>Revue Papier</b> / Print Journal / Revista Impresa	40 €
	<b>Revue électronique</b> / E-Journal / Revista Electrónica	70 €
	<b>Article</b> / Journal article / Artículo	6 €
<i>Frais de port compris / Postal charges included / Gastos de envío incluidos</i>		
TVA VAT IVA	2,10% France / 1,05% Outre-mer & Corse / 0% UE & hors UE	

### MODE DE RÈGLEMENT / MODE DE PAYMENT / FORMA DE PAGO

PAIEMENT EN LIGNE / ONLINE PAYMENT / PAGO EN LINEA

(Carte de crédit - Credit card - Tarjeta de credito) <http://comptrasec.u-bordeaux.fr/revue/abonnement>

BON DE COMMANDE / PURCHASE ORDER / ORDEN DE COMPRA

à / to / a : [revue.comptrasec@u-bordeaux.fr](mailto:revue.comptrasec@u-bordeaux.fr)

NB : Le paiement en ligne est à privilégier. En cas de difficulté, veuillez nous contacter à  
Online payment is preferred. If you have any difficulty, please contact us at  
El pago en linea se prefiere. Si tiene alguna dificultad, contáctenos a

[revue.comptrasec@u-bordeaux.fr](mailto:revue.comptrasec@u-bordeaux.fr)

Achévé d'imprimer en septembre 2024  
sur les presses de l'imprimerie Aquiprint  
Dépôt légal 3<sup>e</sup> trimestre 2024  
Imprimé en France

REVUE

2024/3

DE DROIT COMPARÉ  
DU TRAVAIL  
ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale est publiée par le COMPTRASEC, UMR 5114 CNRS de l'Université de Bordeaux depuis 1981. Elle est diffusée quatre fois par an dans le but de contribuer au développement des analyses et des échanges sur le droit du travail et de la sécurité sociale à travers le monde. La Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale est membre de l'International Association of Labour Law Journals (IALLJ), réseau international d'échange d'idées et de publications en droit du travail et de la sécurité sociale.

Pour toute correspondance ou proposition de contribution écrire à :

COMPTRASEC - UMR CNRS 5114 - Université de Bordeaux  
16, avenue Léon Duguit - CS 50057 - F 33608 PESSAC cedex

E-mail : [revue.comptrasec@u-bordeaux.fr](mailto:revue.comptrasec@u-bordeaux.fr)

<http://comptrasec.u-bordeaux.fr>

Les opinions émises dans les articles n'engagent que leurs auteurs. Lorsqu'une traduction est effectuée en langue française, elle l'est sous la responsabilité du rédacteur en chef et des membres du Comité éditorial.

Tout manuscrit est soumis, sans indication du nom de l'auteur, à deux lecteurs pour évaluation et avis avant publication.

NUMÉRO PRÉCÉDENT

2024/2

JURISPRUDENCE SOCIALE COMPARÉE

LA DÉMISSION

Coordination par Allison FIORENTINO et Gilles AUZERO

AVEC LES CONTRIBUTIONS DE :

KARIN CALITZ (Afrique du Sud), MELDA SUR (Turquie), ANETA TYC & JOSEPH CARBY-HALL (Royaume-Uni), JOSE GUSTAVO QUIROS HIDALGO (Espagne), ACHIM SEIFERT (Allemagne), MIRKO ALTIMARI (Italie), ELENA SEREBRYAKOVA & FATIMA DZGOEVA (SULEYMANOVA) (Fédération de Russie), MARIA KATIA GARCIA LANDABURU (Pérou)

JURISPRUDENCE SOCIALE INTERNATIONALE

COMMENTAIRE

SANDRINE MAILLARD - Le renforcement de la protection des salariés lanceurs d'alerte sur le fondement de l'article 10 de la CEDH. Réflexions à partir de l'arrêt CEDH, gde ch., 14 février 2023, Halet c/ Luxembourg, n°21884/18

ACTUALITÉS

Baptiste Delmas - La saisine de la Cour Internationale de Justice : une bonne nouvelle pour l'avenir de l'Organisation Internationale du Travail ? (OIT)

Elena Sychenko - Comité des droits de l'homme et Comité des droits économiques, sociaux et culturels : examen des observations finales adoptées en 2023 (ONU)

Hélène Payancé - Libre circulation et prestation d'assistance sociale pour l'ascendant d'un travailleur migrant (CJUE)

María Gorrochategui Polo - Le contrôle du respect des décisions rendues par la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme : bref aperçu des décisions rendues en 2023 en matière de droit du travail et d'action syndicale (CIDH)

LITTÉRATURE DE DROIT COMPARÉ

GIULIO CENTAMORE & CATHARINA LOPES SCODRO - Travail, espace et droit. L'émergence d'une géographie juridique du travail. Vue d'ensemble 2020-2022

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

MICHEL COUTU - R. Dukes & W. Streeck, *Democracy at Work. Contract, Status and Post-Industrial Justice*, Cambridge, Polity Press, 2023

JULIETTE GILMAN - L. Ratti & P. Schoukens, *Working Yet Poor. Challenges to EU Social Citizenship*, Hart Publishing, 2023

JEAN-PIERRE LABORDE - B. Langille & A. Trebilcock, *Social justice and the world of work - Possible global futures, Essays in honour of Francis Maupain*, Hart Publishing, 2023

À PARAÎTRE

2024/4

STUDIES

THEMATIC CHAPTER

COMPARATIVE LABOUR CASE LAW

INTERNATIONAL LEGAL NEWS

REVUE

DE DROIT COMPARÉ

DU TRAVAIL

ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

REVUE DE DROIT COMPARÉ DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

4 numéros par an  
~3 éditions papier (en français)  
~1 édition électronique (en anglais)

2024/1

Etudes

Actualités Juridiques Internationales

2024/2

Jurisprudence Sociale Comparée  
Jurisprudence Sociale Internationale  
Commentaire  
Actualités des organisations internationales  
Littérature de droit comparé  
Chronique bibliographique

2024/3

Dossier thématique

Actualités Juridiques Internationales

2024/4

Studies

Thematic Chapter  
Comparative Labour Case Law  
International Legal News

Pour plus d'informations

<http://comptrasec.u-bordeaux.fr/revue-de-droit-compare-du-travail-et-de-la-securite-sociale>

Contact

[revue.comptrasec@u-bordeaux.fr](mailto:revue.comptrasec@u-bordeaux.fr)



COMPTRASEC | Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale / université de BORDEAUX

40 euros  
ISSN 2117-4350